

Samedi 3 avril 2021

## Covid19 – Les vacances de printemps avancées au vendredi 9 avril au soir

Le Gouvernement princier, sous l'autorité de S.A.S le Prince Albert II, décide d'anticiper de deux semaines les vacances de printemps initialement prévues du 22 avril au soir au matin du lundi 10 mai. Ces congés débiteront donc le vendredi 9 avril au soir pour l'ensemble des établissements scolaires. La rentrée des classes est fixée au lundi 26 avril.

La semaine prochaine, du mardi 6 avril au vendredi 9 avril, tous les établissements scolaires seront ouverts et dispenseront les cours en présentiel.

La synchronisation du calendrier à celui de l'académie de Nice est le fruit d'une large concertation menée par le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur avec les responsables d'établissements, les enseignants et les associations de parents ainsi qu'avec le Conseil National qui n'était pas favorable au décalage des vacances.

La concertation a permis à l'Association des Parents d'Élèves (APEM) d'exprimer les difficultés d'organisation pour les familles, que cette modification de l'agenda scolaire peut engendrer, notamment pour celles qui avaient planifié des séjours pendant la période de vacances initialement programmée, difficultés dont le Gouvernement Princier est pleinement conscient.

Cependant, l'objectif du Gouvernement est de trouver un équilibre entre la qualité de l'enseignement et la meilleure protection sanitaire possible pour les élèves et les personnels de l'Éducation Nationale.

L'avancée des vacances permet de garantir tant la qualité de l'enseignement que la sécurité sanitaire au sein des écoles. En effet, 67% des enseignants sont détachés de l'administration française et une majorité du personnel non-enseignant de l'Éducation Nationale demeurent en France. Le risque de défaillance des personnels est réel. Il impacterait fortement la régularité des cours enseignés et l'encadrement nécessaire pour accueillir les élèves dans les meilleures conditions sanitaires.

Par ailleurs, les équipes pédagogiques considèrent que l'avancée des vacances scolaires comme bénéfique face à l'état de fatigue des personnels et des élèves du fait de l'ensemble des contraintes qui pèsent sur le fonctionnement quotidien des écoles.

Le Gouvernement Princier a tout mis en œuvre pour organiser une garderie pour les enfants des personnels concernés. Il n'est malheureusement pas possible de concrétiser cette option. Le Centre de loisirs Prince Albert II, à La Turbie, seule structure d'accueil en mesure d'héberger un nombre important d'enfants, n'est pas autorisé à ouvrir en raison des mesures sanitaires en vigueur en France.